



Distributeur automatique de billets à Plouasne

Mais aussi...

Les résumés des Séances du Conseil Municipal Des informations communales & pratiques L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

5 Réunions du Conseil Municipal

Les séances de décembre 2021 à mai 2022

9 Informations administratives

- Une réduction et une valorisation des déchets verts
- Le pass Culture
- Journée Défense Citoyenneté
- Permis de conduire & Immatriculations
- L'élagage pour faciliter l'arrivée de la fibre optique!
- Rappel des règles d'urbanisme

14 État civil et urbanisme

15 Informations communales

- Tarifs des locations des salles communales 2022
- Calendrier des manifestations
- Liste des assistantes maternelles agrées
- Certains diront : « Encore !!! c'est toujours la même chose... »
- Retour sur la fête de la musique à Plouasne

19 Écoles

- École primaire publique de Plouasne
- Une année scolaire « riche » au collège La Gautrais!
- École privée Saint Joseph

23 Vie associative

- Une nouvelle association: Le Marais Fertile
- Les fourmis soli'Terre
- Dojo Pays de Plouasne, saison 2021/2022
- Envie de pratiquer le Yoga?
- Gym Adulte
- Zumba
- Comité des Fêtes
- Club de la Bonne Humeur
- Association Utilisons nos mains
- Troc aux plantes
- L'annuaire des associations

30 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais
- A la rencontre de...

32 Les numéros utiles



L'actualité de la commune sur : www.plouasne.fr

Mais aussi sur la page Facebook : @CommunedePlouasne et sur Instagram : @plouasne_22830 N'hésitez pas partager vos informations et vos photos, nous les relayerons avec plaisir.

MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19
- >>> Courriel: mairie@plouasne.fr

L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 500 € par période de 7 jours)

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

| JEUDI | 14h30 à 16h00 |
|--------|---------------|
| SAMEDI | 10h00 à 12h30 |

HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

| | Matin | Après-midi |
|----------|----------|-------------|
| Lundi | 9h à 12h | 14h à 16h30 |
| Mardi | 9h à 12h | 14h à 16h30 |
| Mercredi | 9h à 12h | fermé |
| Jeudi | fermé | 14h à 16h30 |
| Vendredi | 9h à 12h | 15h à 16h30 |
| Samedi | 9h à 12h | fermé |

Rappel: la levée du courrier s'effectue à 15 h 45

HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|------------|-------------|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Matin | | | 8h45 à 12h30 | 8h45 à 12h30 | 8h45 à 12h30 | 8h45 à 12h30 |
| Après midi | 14h à 17h45 | | | 14h à 17h45 | 14h à 17h45 | 14h à 17h45 |

HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30

Le Plouasnais - Bulletin d'informations municipales N° 97 - Directeur de la publication : Michel Daugan. Rédaction : Mairie de Plouasne. Prochaine parution : janvier 2023. Création graphique et mise en page : Mihaela Murariu - 06 61 88 63 77 - info@murariu.com. Crédit photos : Mairie de Plouasne. Imprimé en EU. Tirage : 1000 exemplaires.



Le mot du Maire

Après une sortie de crise difficile, la population retrouve enfin la joie de partager des moments de convivialité, de réunions familiales et d'organiser des sorties entre amis, bref de vivre le quotidien d'une vie normale.

Pour vos élus, les activités n'ont pas cessé pendant ces deux dernières années, mais les contraintes imposées ont été levées, et cela facilite l'échange sur l'ensemble des sujets.

Pour le lotissement des Mares, les constructions individuelles vont bon train, et concernant les résidences séniors, celles-ci sortent enfin de terre et la construction avance au mieux.

En parallèle, vous pourrez début septembre, constater le démarrage des travaux d'agrandissement de la Mairie, bien évidemment, un aménagement pour les accès sera maintenu avec un escalier sur le coté droit, cela, pendant la durée des travaux.

L'étude urbaine réalisée par l'Atelier du Canal arrive à sa fin. Une présentation à la population a été faite début juillet. Deux secteurs y ont été ciblés afin d'accueillir de nouveaux lieux de construction dans le bourg.

Après une fête de la musique plus que réussie, après les tournois de foot marquants la fin de l'année scolaire, c'est le début d'une période de vacances pour beaucoup, mais c'est aussi parfois l'occasion de faire la fête des voisins afin d'échanger et de renouer les liens de proximité et d'entraide.

Je vais donc profiter de ce début d'été pour vous souhaiter de très bonnes choses. On se retrouvera en septembre pour la rentrée des classes, mais aussi pour les rencontres avec les associations lors du Forum qui se tiendra comme d'habitude à l'ancienne salle des fêtes dans le bourg, le vendredi 2 septembre.

Bon été à toutes et tous et à bientôt Le Maire, Michel DAUGAN

Le distributeur automatique de billets (DAB) de Plouasne



Pour les élus, l'installation d'un distributeur automatique de billets s'inscrit dans la volonté de simplifier la vie des Plouasnais, à l'instar de son France Services itinérant. En effet, pouvoir retirer des espèces est un enjeu majeur tant pour les citoyens que pour les acteurs économiques. D'autant que selon la Banque de France : « Le contexte fortement évolutif des usages des moyens de paiement requiert toutefois une attention particulière au cours des années à venir, afin de garantir à tous l'accessibilité aux espèces ».

Après avoir contacté différentes agences bancaires qui ont toutes fait part de leur manque d'intérêt pour s'implanter sur la commune, nous nous sommes tournés vers Loomis France, premier opérateur de sécurité fiduciaire, qui s'est donné pour mission d'accélérer la circulation des espèces en toute sécurité au plan local et national. Le maillage du territoire et la répartition géographique des agences nous ont semblé un des meilleurs atouts pour garantir efficacité, proximité et réactivité dans la prestation proposée. Depuis 2019, 60 distributeurs ont été installés en Bretagne par Loomis France,

Comme tout un chacun a pu le constater le DAB a été installé Place de la poste, dès le mois d'avril. Malheureusement, il nous a fallu attendre trois mois l'intervention d'ENEDIS pour le raccordement électrique et d'Orange pour la ligne téléphonique. Aujourd'hui, alors que vous lisez ce bulletin municipal le distributeur automatique de billets « Cash24/7 » est en service, et nous l'espérons, vous simplifie la vie pour l'accès aux espèces !



Michel DAUGAN
Maire de Plouasne
Conseiller Départemental



Norbert SIMONET

1 ère Adjoint

Affaires Générales



Christine BOUCHET

2° Adjointe
Éducation



Bertrand GALLÉE 3° Adjoint Voirie, Travaux



Corinne GESFEROIS 4° Adjoint Affaires sociales



Yves BAZY
5° Adjoint
Urbanisme



Antoine CHATAIN

1er Conseiller délégué

Jeunesse et Sport



Marie-Yvonne DAUGAN 2ème Conseillère déléguée Culture et Patrimoine



Anthony RIGOLLE 3ème Conseiller délégué Communication



Elisabeth BORDEAU 4ème Conseillère déléguée Développement durable



Stéphanie ROBERT Conseillère Municipale Binôme 1^{er} Adjoint



Claire PRECHOUX Conseillère Municipale Binôme 2^{ème} Adjointe



Alain CRETTAZ Conseiller Municipal Binôme 3^{ème} Adjoint



Sophie HOUITTE Conseillère Municipale Binôme 4ème Adjointe



Adrien MENIER Conseiller Municipal Binôme 5ème Adjoint



Alain GALLAIS

Conseiller Municipal

Binôme 1er Conseiller Délégué



Joëlle MOMEUX Conseillère Municipale Binôme 2^{ème} Conseillère Déléguée



Jean-Michel HAMONET Conseiller Municipal Binôme 3^{ème} Conseiller Délégué



Béatrice TIPPINGConseillère Municipale

Binôme 4ème Conseillère Déléguée

Réunions du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2021

■ RECRUTEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de recruter, en contrat à durée déterminée (CDD) pour le poste de secrétaire général actuellement en disponibilité, Monsieur Sébastien ROUSSEL.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement.

■ PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU COÛT DE 1€ SUPPLÉMENTAIRE PAR JOUR ET PAR ENFANT POUR LA CANTINE DE 2 ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de faire prendre en charge, par la commune, le coût supplémentaire de 1€ par enfant pour la cantine de deux petits plouasnais scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

■ CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE PAR DINAN AGGLOMÉRATION POUR LA RÉNOVATION DES VOIRIES

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de désigner Dinan Agglomération, qui dispose des compétences et des moyens nécessaires pour mener à bien les travaux d'entretien précités, assure la maîtrise d'ouvrage unique durant le temps nécessaire à leur réalisation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant Dinan Agglomération et la commune de Plouasne.

Séance du 27 janvier 2022

■ ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA VALLÉE DE RANCE – CÔTE D'EMERAUDE

Après avoir pris connaissance du projet de statuts du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, le Conseil Municipal après avoir voté à main levée à la majorité: 17 Voix pour, 1 Voix contre et 1 Abstention:

• ACCEPTE le projet de statuts du syndicat mixte de

préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude,

- ADHÈRE au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude à hauteur de 118.22€ pour l'année 2021,
- AUTORISEM.le Maire à signer les actes correspondants,
- DÉSIGNE comme membres pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude:

Michel DAUGAN : TitulaireNorbert SIMONET : Suppléant

■RÉVISION DU TARIF DE LA PESÉE DU PONT-BASCULE

| 2021 | 2022 | Augmentation |
|-------|-------|--------------|
| 1600€ | 1700€ | + 6.25% |
| 95€ | 100€ | + 5.26% |

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les tarifs forfaitaires annuels du pontbascule.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

■ IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB) SUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- ACCEPTE l'implantation d'un DAB dans la commune avec forfait modulable.
- VALIDE l'emplacement place de la Poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Séance du 24 février 2022

■ CLASSEMENT ET TRI DES ARCHIVES COMMUNALES

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité:

- VALIDE le devis du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour un montant de 14 694€ concernant le classement et l'élimination des Archives Communales,
- DÉCIDE de répartir la charge sur 3 exercices budgétaires,
- **DÉCIDE** de prévoir les crédits suffisants sur les budgets des prochains exercices (2022, 2023, 2024),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

■ ACHAT DE DÉTECTEUR DE CO² POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions :

- **VALIDE** l'acquisition de 7 capteurs d'un montant de 153.41€ H.T., soit 184.09€ T.T.C. pièce.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès des services de l'État.

Séance du 31 mars 2022

■ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal, après avoir voté à la majorité, 18 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

| Budget Général | Exercice 2021 | Reports n-1 | Bilan 2021 |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 453 752.83 € | 168 140.30 € | 621 893.13 € |
| Investissement | 148 182.92 € | -94 786.44 € | 53 396.48 € |
| Résultats | 601 935.75 € | 73 353.86 € | 675 289.61 € |

| Les Aulnes | Exercice 2021 | Reports n-1 | Bilan 2021 |
|----------------|---------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 26 760.52 € | -€ | 26 760.52 € |
| Investissement | -€ | -€ | -€ |
| Résultats | 26 760.52 € | -€ | 26 760.52 € |

| Pôle Commercial | Exercice 2021 | Reports n-1 | Bilan 2021 |
|------------------------|---------------|----------------|--------------|
| Fonctionnement | 15 624.32 € | 198 673.03 € | 214 297.35 € |
| Investissement | 374 527.05 € | - 139 670.90 € | 234 856.15 € |
| Résultats | 390 151.37 € | 59 002.13 € | 449 153.50 € |

| Parc d'Activités | Exercice 2021 | Reports n-1 | Bilan 2021 |
|------------------|---------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | -120.84€ | -€ | -120.84€ |
| Investissement | -22 238.96€ | 33 196.36 € | 10 957.40 € |
| Résultats | -22 359.80 € | 33 196.36 € | 10 836.56 € |

| Les Mares | Exercice 2021 | Reports n-1 | Bilan 2021 |
|----------------|---------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 6 156.18 € | -€ | 6 156.18 € |
| Investissement | 97 092.42 € | 239 842.48 € | 336 934.90 € |
| Résultats | 103 248.60 € | 239 842.48 € | 343 091.08 € |

approuve les Comptes Administratifs 2021 du Budget Général et des Budgets Annexes.

■ ACQUISITION DES PARCELLES 227 ET 228 APPARTENANT AU GROUPE COOPÉRATIF AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE VEGAM

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité:

- AUTORISE l'acquisition par la commune de Plouasne des parcelles cadastrée n°227 et 228 appartenant à la société VEGAM au prix de 12€ H.T./m²; soit 16 272€ H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

■ INSTALLATION DU MÉDECIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONFIRME** sa volonté de prendre en charge la location du nouveau local au Pôle Santé pour une durée d'un an,
- **ACCEPTE** de rembourser la somme de 420€ hors charges par mois au Dr BOUVET-MARECHAL à compter de son installation effective à Plouasne.

■ MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION SUR LA RÉALISATION DE 10 LOGEMENTS PAR LE BAILLEUR SOCIAL NEOTOA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur Le Maire à vendre les parcelles G742 et G743 pour une superficie totale de 1921 m² à NEOTOA pour la réalisation de 10 pavillons de type 2 et 3 sur les parcelles G742 et G743 au prix de 10€TTC le m²,
- ACCEPTE que la commune, propriétaire de la seule « salle intergénérationnelle » soit le maître d'ouvrage pour la réalisation du bâtiment,
- MANDATE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la comaitrise d'ouvrage et tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

■ LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DES 3 LOGEMENTS DU RESTAURANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres pour l'aménagement de 3 logements au-dessus du restaurant,
- **ACCEPTE** que la commune se charge de la maîtrise d'œuvre,
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Territoire.

■ DEMANDE DE VALIDATION DU DEVIS POUR L'ENTRETIEN INTERSAISON DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la demande d'entretien du terrain d'honneur pour l'intersaison 2022,
- VALIDE le devis de la société SPARFEL pour un montant de 3 610.00€ H.T. et 4 332.00€ T.T.C.

■ DEMANDE DE VALIDATION DU DEVIS DE LA SOCIÉTÉ SMR POUR LE MARQUAGE AU SOL DE LA CHAUSSÉE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de prévoir le marquage au sol de certaines voies de la commune (L'Herbret, Caserne des Pompiers, Route de Dinan, Gare, Vélodrome et son parking, rond-point rue Neal)

Réunions du conseil municipal

Considérant que le dernier marquage au sol qui a été effectué en 2020 n'a pas concerné les mêmes lieux,

Considérant que les agents du service technique de la commune ne peuvent pas réaliser ces travaux compte tenu de la spécificité de ces marquages relevant de la sécurité routière,

Considérant que la société SMR est notre fournisseur habituel,

Vu le devis de la société SMR d'un montant de 5 836.08€ H.T., soit 7 003.30€ T.T.C. concernant la réalisation du marquage au sol sur tout le territoire,

Vu la subvention pouvant être sollicitée auprès de la DDTM, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ACCEPTE la réalisation du marquage au sol,
- AUTORISE la demande de subvention auprès de la DDTM.
- VALIDE le devis de la société SMR pour un montant de 5 836.08€ H.T. soit 7 003.30€ T.T.C.

■ DEMANDE DE SUBVENTION POUR NOAH ARMAND SÉLECTIONNÉ POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR DE OWAN KI DO À PADOUE (IT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE la commune à verser une subvention à la famille ARMAND pour la participation de leur fils au championnat du monde de Qwan Ki Do,
- **VALIDE** la somme de 200€ qui sera versée uniquement sur justification d'une participation effective au championnat.

Séance du 14 avril 2022

■ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 (COMMUNE, PARC D'ACTIVITÉS, PÔLE COMMERCIAL, LOTISSEMENT DES AULNES, LOTISSEMENT DES MARES)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les budgets primitifs 2022 (budget principal et budgets annexes), équilibrés en dépenses et en recettes suivant le tableau ci-dessous :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|---------------------------|----------------|----------------|
| BUDGET COMMUNE | 1 691 890 € | 2 225 885 € |
| LOTISSEMENT DES AULNES | 26 761 € | - |
| LOTISSEMENT DES | 413 925 € | D 129 610 € |
| MARES | 413 923 € | R 563 649 € |
| PARC D'ACTIVITÉS | 37 517 € | 48 336.56 € |
| PÔLE COMMERCIAL | 228 098 € | 276 064€ |

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée :

- Budget commune : approuvé à l'unanimité
- Budget lotissement des Aulnes: approuvé à l'unanimité
- Budget lotissement des Mares : approuvé à l'unanimité
- Budget parc d'activités : approuvé à l'unanimité
- Budget pôle commercial: approuvé à l'unanimité

■ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les subventions 2022 aux associations selon le tableau présenté ci-dessous
- **VERSE** les subventions auxdites associations sous réserve d'obtenir le bilan de l'année écoulée.

| ASSOCIATION | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| ACAS | 0 | 1 000 |
| APE Ecole Publique | 550 | 550 |
| APEL Ecole Privée | 1100 | 550 |
| Asso Plouasnaise des Bout'Chous | 300 | 300 |
| Association des Donneurs de Sang | 50 | 50 |
| Bibliothèque Municipale | 2 206.98 | 2 206.98 |
| Cercle Culturel Rance Linon | 100 | 100 |
| Chasse | 335 | 335 |
| Club de la Bonne Humeur | 350 | 350 |
| Comité des Fêtes | 1000 | 2000 |
| CRC (Création, Rencontres, communication) | 300 | 150 |
| Dojo de Plouasne | 500 | 700 |
| Ev'ydanse | 300 | 200 |
| FNACA | 220 | 220 |
| FOURMIS Soli'terre | 300 | 250 |
| Foyer Socio educatif Collège | 0 | 550 |
| Gymnastique EPMM | 300 | 300 |
| KIWANIS | 100 | 100 |
| Moto Club Dinannais | 0 | 200 |
| Plouasnad en scène | 0 | 150 |
| Secours Catholique | 50 | 50 |
| Secours Populaire | 50 | 50 |
| Union Sportive Plouasne — St Juvat | 3 500 | 3 500 |
| UNSS du Collège | 0 | 100 |
| Utilisons nos mains | 0 | 500 |
| Plouasne en folie | 500 | 800 |
| Jeunes Sapeurs-Pompiers | 0 | 200 |
| TOTAL | 12 361.98 € | 15 461.98 € |

Réunions du conseil municipal

■ VOTES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité locale a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont composées :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- · De la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Pour la 3ème année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires est gelé à son niveau de 2019, soit 9.15%. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de décision à compter de 2023.

La présente délibération se limite donc au vote des taux des deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties. Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sont transmis à titre indicatif afin d'assurer une parfaite lisibilité quant aux recettes fiscales attendues en 2022.

Le produit attendu pour 2022 est estimé à 400 589€ en tenant compte des bases d'imposition prévisionnelles établies sur la base des taux de l'année dernière.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2021, soit :

| Fiscalité Directe locale | Taux 2021 | Taux 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Taxe Foncière sur le bâti | 28.42 % | 28.42 % |
| Taxe Foncière sur le non-bâti | 38.22 % | 38.22 % |
| Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires | 9.15 % | 9.15 % |

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

 VALIDE les taux de fiscalité directe locale de 2022 comme susmentionnés.

Séance du 19 mai 2022

■ SUBVENTION COMICE 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Dinan Agglomération a attribué 800€ au Comice Agricole du Pays d'Evran à la place des 4 000 € habituels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE de verser une subvention complémentaire au comice agricole du Pays d'Evran,
- VALIDE le montant de 1 026.60 €, soit 1 711 habitants x 0.60 €

■ RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES 3 LOGEMENTS DU RESTAURANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour un montant total de 288 273.80 €,
- APPROUVE la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire 3^{ème} Génération,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

■ PROPOSITION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PIZZAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas aux lieu et place susmentionnés : ZA de la Gare.
- **VALIDE** la convention d'occupation privative du domaine public communal,
- **ENTERINE** le montant de la redevance mensuelle qui sera demandée, soit 200 €.

■ CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH. PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de verser la participation de 17 067.27 € à l'école privée Sainte Joseph de PLOUASNE au titre du contrat d'association.

■ ECOLE DIWAN DINAN VERSEMENT DU FORFAIT SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 4 abstentions

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire de nouer un accord avec l'école DIWAN de DINAN pour 2 enfants résidant à PLOUASNE et scolarisés à cette école sur l'année scolaire 2021-2022,
- PAYE le forfait scolaire communal pour 2 enfants, soit 924.38 €, à l'école DIWAN de DINAN.



DES DÉCHETS VERTS DES COMMUNES

Aujourd'hui, un habitant de Dinan Agglomération produit 787 kg de déchets par an. En globalité, 81 000 tonnes de déchets sont collectées par an sur Dinan Agglomération. Cette quantité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+ 12 000 tonnes entre 2010 et 2020, hausse principalement alimentée par les augmentations de tonnages en déchèteries).

Dinan Agglomération se trouve face à 5 problématiques majeures :

- Des quantités importantes de déchets et une augmentation continue des coûts de collecte et de traitement des déchets
- Des collectes à optimiser
- Une hausse de la fiscalité pour le traitement des déchets (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP)
- Une baisse des recettes de vente de matériaux
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1er janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération

Dans ce contexte, Dinan Agglomération travaille sur un projet de refonte de sa politique déchets afin de définir les grandes orientations de service pour demain en donnant la priorité à la réduction des déchets.

Les déchets végétaux, un des gisements prioritaires pour la réduction des déchets :

- 1 / 4 des déchets collectés sont les déchets végétaux déposés en déchèteries, soit 21 286 tonnes et 206 kg/hab/an1.
- Les déchets végétaux coutent 450 000€/an pour leur traitement.
- Les déchets végétaux municipaux représentent environ 15% des apports globaux (63% proviennent des ménages et 22% proviennent des professionnels du paysage).



L'une des volontés de Dinan Agglomération est d'accompagner les communes vers une réduction à la source et une valorisation totale des déchets végétaux à l'échelle locale en compostage, paillage, mulching, broyage... et ainsi permettre de limiter l'entretien, de favoriser la biodiversité et d'éviter des allers-retours en déchèterie.

Afin d'encourager ces pratiques, il a été proposé fin 2021 un fonds de concours « le défi Val-vert » destiné à soutenir les initiatives communales exemplaires, en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèterie, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants.

Le taux de participation dans le cadre du fonds de concours est de 30% du montant HT, plafonné à 5 000 € / commune / an. Des formations sont aussi proposées aux communes pour les accompagner.

L'objectif assigné à cette démarche est la fin de l'accès aux déchèteries pour les déchets végétaux communaux à horizon janvier 2023.

8 bd Simone Veil - 22100 Dinan Tél. 02 96 87 14 14 contact@dinan-agglomeration.fr www.dinan-agglomeration.fr

Le pass Culture

s'ouvre aux moins de 18 ans!

Fort de son succès et de ses 750 000 bénéficiaires, le pass Culture s'adresse désormais aux jeunes dès le collège.

A partir de janvier, chaque jeune pourra bénéficier, dès 15 ans, d'un compte personnel pass Culture et d'un crédit associé. La plate-forme s'enrichit également d'une interface à destination des professeurs, qui facilitera la réalisation de sorties et d'activités culturelles collectives pour les classes de la 4^{ème} à la terminale. Mobilisant un partenariat interministériel renforcé autour des ministères de la Culture et de l'Education nationale, le pass Culture trouve aujourd'hui toute sa place dans la vie culturelle des jeunes, en les rendant acteurs de leur parcours d'éducation artistique pour mieux les accompagner vers l'autonomie de leurs pratiques culturelles.

Ce qui change à partir du 7 janvier

Le pass Culture étend son offre aux moins de 18 ans.

A partir de janvier, les jeunes de 15 à 17 ans, scolarisés ou non, recevront un crédit cumulable chaque année : 20 € l'année des 15 ans, 30 € l'année des 16 ans et 30 € celle des 17 ans. Toutes les offres postées sur l'interface professionnelle à destination des jeunes majeurs seront également réservables par des mineurs, à l'exception des jeux vidéo et des offres numériques payantes, hors presse en ligne et e-books.

Une offre collective (ou scolaire) vient s'ajouter à l'offre individuelle

Un dispositif complémentaire de propositions d'activités en temps scolaire vient contribuer à la généralisation d'une éducation artistique et culturelle de qualité. Chaque établissement scolaire de l'enseignement public ou privé sous contrat bénéficiera, pour l'année scolaire, d'un montant global calculé au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque niveau d'enseignement concerné, selon le barème suivant : 25 € pour les élèves de 4ème et de 3ème ; de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP ; de 20 € pour les élèves de première et de terminale. Dès le mois de décembre, les structures déjà partenaires des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale répertoriées sur ADAGE, une application dédiée à la généralisation de l'EAC sur le temps scolaire, pourront renseigner des offres collectives. Cette option sera progressivement ouverte à d'autres acteurs présents sur le pass Culture.

Les prochaines étapes

En phase de test depuis septembre, le dispositif va se généraliser en janvier 2022. Il continuera à évoluer en fonction de vos retours d'expérience afin de s'adapter à l'ensemble des pratiques existantes. Retrouvez sur le site du pass Culture toutes les pages de FAQ mises à jour au fur et à mesure de vos questions et retours d'expérience.



10







Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien?



PROCHE DE CHEZ VOUS PROCHE DE VOUS,

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.







place du marché, au pied de l'église Adresse: Agents: Anne LE ROUX et Audrey GROSSET de 09h à 12h tous les mardis Horaires: et de 14h à 17h, le mardi par quinzaine

VOS SERVICES ET PERMANENCES A PLOUASNE

* Se renseigner auprès de la Mairie pour connaître les jours des permanences dans les autres

Plus d'informations dans votre France services

communes ou consulter la page facebook « France Services itinérant de Plouasne »





ou sur france-services.gouv.fr













Journée Défense Citoyenneté (JDC)

■ Qui est concerné?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

■ Quand se faire recenser?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- Français de naissance: Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3° mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Jeune devenu Français: Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- Jeune pouvant rejeter la nationalité Française: Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

À noter: Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

■ Démarche:

En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur Place : En Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



À savoir : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

- Effet du recensement : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac…)
- Suite du recensement : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Permis de conduire & Immatriculations

■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration. Rendezvous sur : https://immatriculation.ants.gouv.fr

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture!

■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d' une préfecture. Rendez-vous sur :

https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

Informations administratives



Saviez-vous que l'élagage est une étape clé dans le déploiement de la fibre optique? Notamment dans le cadre d'un cheminement aérien, que ce soit pour le fil téléphonique existant ou pour le passage du câble de fibre optique. La végétation environnante peut gêner ou rendre impossible le passage du câble de fibre optique. Les branchages ou les chutes de branches peuvent également entraîner un dysfonctionnement ou une coupure du réseau. Un entretien régulier ainsi qu'une surveillance sont nécessaires. La réglementation le prévoit dans le Code des Postes et des Communications Électroniques. Si cette réglementation n'est pas respectée, le déploiement de la fibre optique peut être repoussé et les services de télécommunication interrompus. Vous l'aurez compris, l'entretien des arbres et la coupe régulière des branches aident à préserver les réseaux aériens. Mais alors à qui appartient cette responsabilité?

Ce que dit la loi

■ Code des Postes et des Communications Électroniques – Article L51.1

Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de permettre le déploiement de réseaux et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service.

■ La charge du propriétaire

Le propriétaire riverain des infrastructures téléphoniques est responsable de l'entretien de ses plantations et de l'élagage des arbres et haies situés sur sa parcelle. Dans le cas où le propriétaire manquerait à cette obligation, notamment après avoir été sollicité par l'opérateur, le maire peut procéder à une mise en demeure. Cette démarche est exceptionnelle mais peut s'avérer utile dans le cas de refus persistant du propriétaire.

■ La mise en demeure en cas de défaut d'élagage

Dans l'hypothèse où le propriétaire du terrain serait négligent, l'opérateur du réseau d'initiative publique (RIP) peut saisir le maire, qui peut mettre en place une procédure de mise en demeure. En application de l'article L2212-2-2 du CGCT, le propriétaire dispose de 30 jours pour élaguer, à compter de la date de réception de la mise en demeure. En l'absence d'intervention passé ce délai, la commune peut autoriser l'opérateur du RIP à procéder à l'élagage aux frais du propriétaire.

Les recommandations

Outre la prévention de l'endommagement des équipements des réseaux, les vertus d'un élagage régulier sont nombreuses: il favorise une bonne santé des arbres, il préserve leur qualité et leur beauté, il limite le ramassage des feuilles et prévient la chute des branches.

Chaque plantation doit respecter un dégagement de 1 m de hauteur et de 50 cm de largeur autour du câble. Pour ce faire, le propriétaire peut se charger lui-même de l'élagage

ou faire appel à une société spécialisée de son choix (recommandé lorsqu'il y a

présence de câbles électriques). Il est aussi possible de contractualiser directement avec Losange. Le propriétaire devra ensuite veiller à l'entretien régulier de la végétation afin d'éviter l'endommagement des lignes. Ces dispositions peuvent être plus contraignantes selon les règlements locaux d'urbanisme.

est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe. Lors de l'aménagement de votre jardin, choisissez judicieusement vos essences de végétaux et leur emplacement afin de faciliter

leur élagage.

Alors, pensez à élaguer pour faciliter l'arrivée de la fibre optique et maintenir un bon réseau téléphonique classique!



Rappel des règles d'urbanisme

Nous constatons régulièrement des infractions au code de l'urbanisme. Dans un certain nombre de cas, l'origine est la méconnaissance des textes en vigueur par les propriétaires. Mais, dans d'autres cas, il s'agit de volonté délibérée de ne pas respecter la règlementation. Dans un cas comme dans l'autre, il est important de vous informer de celle-ci et des risques encourus par les contrevenants. Nous vous rappelons que les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette règlementation, faute de quoi, vous seriez en infraction avec le code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire. Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de la mairie.

■ Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes, les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

■ Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement, modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante, création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants, construction ou modification de clôture, les adjonctions de parements, les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),

Informations administratives

- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine, changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC), réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,
- extensions d'habitation (uniquement en zone U), pouvant aller jusqu'à 40m² (si surface de plancher + extension ≤à 150 m²)

■ Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²)
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

■ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Approuvé en janvier 2020, le PLUI-H définit un projet partagé d'aménagement et de développement durable du territoire. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle et intègre la politique de l'agglomération en matière d'habitat.

Ce plan est appelé à évoluer régulièrement, soit par une procédure de révision (changements majeurs du PLUI-H) ou par une procédure de modification (changement mineurs).

Une procédure de modification a débuté et le dossier est mis à disposition de la population, du mois de mai au mois d'août, pour avis ou formuler des observations.

Le dossier est consultable :

- Sur le site internet de Dinan Agglomération à la rubrique « modification du PLUI-H »
- Au siège de Dinan Agglomération, aux jours et heures d'ouverture.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

État civil & Urbanisme

| NAISSANCES * | | | |
|------------------------|-----------------|----------------|--|
| Noms et Prénoms | Date | Ville | |
| PERREUL Malia | 04 janvier 2022 | SAINT-GRÉGOIRE | |
| JONES Kayden | 16 février 2022 | SAINT-GRÉGOIRE | |
| PERREIRA DINIS Leandro | 10 mai 2022 | SAINT-GRÉGOIRE | |

^{*} les enfants dont les parents ont refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

| DÉCÈS | | | | |
|---------------------------------|------------|---------------------------|--|--|
| Noms et Prénoms | Date | Ville | | |
| MESNAGE Louis | 15-12-2021 | MÉDRÉAC (Ille et Vilaine) | | |
| GODARD Christiane, épouse NEVEU | 12-01-2022 | DINAN (Côtes d'Armor) | | |
| HUARD Christian | 21-01-2022 | PLOUASNE (Côtes d'Armor) | | |
| BRIOT Aline, veuve DELAUNE | 03-02-2022 | PLANCOET (Côtes d'Armor) | | |
| COSTES Kévin | 14-03-2022 | PLOUASNE (Côtes d'Armor) | | |
| RAMARD Marie | 07-03-2022 | DINAN (Côtes d'Armor) | | |
| LE FAUCHEUR Yann | 12-03-2022 | DINAN (Côtes d'Armor) | | |
| MORILLON Jean-Paul | 07-05-2022 | PLOUASNE (Côtes d'Armor) | | |

| DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCEMBRE 2021 A MAI 2022 | | | | |
|--|---------------|-------------------------|-------------------------------------|--|
| DATE | N° PROJET | ADRESSE | NATURE DU PROJET | |
| 17-12-2021 | 02220821C0032 | 5 Lot des Mares | Construction habitation | |
| 21-12-2021 | 02220821C0033 | Rue de la Croix Blanche | Construction habitation | |
| 21-12-2021 | 02220821C0034 | 7 Lot des Mares | Construction habitation | |
| 22-12-2021 | 02220821C0035 | Lot les Ferrières | Construction habitation | |
| 30-12-2021 | 02220821C0036 | Lot des Mares | Construction habitation | |
| 24-01-2022 | 02220822C0001 | Les Croix Chemins | Construction hangar et stabulation | |
| 03-03-2022 | 02220822C0002 | Lot les Aulnes | Construction habitation | |
| 06-04-2022 | 02220822C0003 | La Ville Ory | Fosse de réception, silo tour | |
| 11-04-2022 | 02220822C0004 | 17 Rue B. Duguesclin | Construction entrepôt de stokage | |
| 20-04-2022 | 02220822C0005 | 10 La Croix Chemin | Démolition 2 bâtiments et extension | |

| DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉCEMBRE 2021 A MAI 2022 | | | |
|---|---------------|-------------------------------|---|
| DATE | N° PROJET | ADRESSE | NATURE DU PROJET |
| 30-11-2021 | 02220821C0069 | Le Bourg | Division en vue de construire |
| 13-12-2021 | 02220821C0070 | Le Pré de Balancon | Division en vue de construire |
| 29-12-2021 | 02220821C0071 | La Saisonnais | Construction abris de jardin |
| 30-12-2021 | 02220821C0072 | Lot les Aulnes | Construction carport |
| 29-12-2021 | 02220821C0073 | Landeneuc | Pose de vélux |
| 18-01-2022 | 02220822C0001 | Le Val | Pose d'un portail |
| 31-01-2022 | 02220822C0002 | 4 Bis Place de la Poste | Clôture, portail et carport |
| 04-02-2022 | 02220822C0003 | 13 La Vairie | Installation panneaux photovoltaïques |
| 07-02-2022 | 02220822C0004 | 12 Le Casset | Pose de vélux |
| 10-02-2022 | 02220822C0005 | 9 Ter Rue de la Libération | Changement de fenêtres |
| 11-02-2022 | 02220822C0006 | Pellan | Abattage d'arbres |
| 12-02-2022 | 02220822C0007 | Les Eves | Abattage d'arbres |
| 21-02-2022 | 02220822C0008 | 18 Les Rotoirs | Ouverture fenêtre |
| 16-02-2022 | 02220822C0009 | 19 Rue B. Duguesclin | Remplacement menuiseries |
| 07-03-2022 | 02220822C0010 | 11 La Cour Le Val | Création dalle ciment pour abris jardin |
| 07-03-2022 | 02220822C0011 | 11 La Cour Le Val | Modification abris de jardin existant |
| 08-03-2022 | 02220822C0012 | 3 Lantran | Pose panneaux photovoltaïques |
| 11-03-2022 | 02220822C0013 | 34 Rue de la Libération | Clôture |
| 21-03-2022 | 02220822C0014 | 12 Le Casset | Clôture et portail |
| 22-03-2022 | 02220822C0015 | 18 Les Rotoirs | Ouverture baie vitrée, agrandissement porte d'entrée |
| 31-03-2022 | 02220822C0016 | Le Clos d'en Haut | Implantation générateur solaire |
| 01-04-2022 | 02220822C0017 | Place de la Poste | Installation Distributeur Billets |
| 01-04-2022 | 02220822C0018 | La Saisonnais | Construction garage |
| 13-04-2022 | 02220822C0019 | Rophemel | Création liaisons souterraines |
| 13-04-2022 | 02220822C0020 | Rophemel | Création liaisons souterraines |
| 28-04-2022 | 02220822C0021 | 3 Bis les Cressonnières | Mur en parpaing avec grillage |
| 02-05-2022 | 02220822C0022 | La Ville Besnou | Isolation par extérieur |

PLOUASNE: LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT

Le centre d'intervention et de secours de Plouasne est à la recherche de nouvelles recrues pour compléter son effectif actuel de 25 sapeurs-pompiers volontaires.

Les sapeurs-pompiers vous passionne ? Vous aimez le travail en équipe, vous êtes disponible et dynamique et souhaitez développer des compétences humaines et techniques ? Vous estimez que la solidarité et l'altruisme ne sont pas des valeurs passées ? Faites équipe avec nous et rejoignez les sapeurs-pompiers des Côtes d'Armor et de Plouasne.

Renseignez-vous auprès du Lieutenant Yoann Duval (chef de centre du CIS Plouasne)

Tél: 07-88-50-23-68



Tarifs des locations des salles communales 2022

| ESPACE DÉRIOLE | Associations commune | Associations extérieures | Privés et entreprises de la commune | Privés et entreprises extérieures |
|--|----------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Grande salle + bar | 200€ | 350€ | 250€ | 400€ |
| Petite salle + bar | 120€ | 200€ | 150€ | 300€ |
| 2 salles + bar | 300€ | 450€ | 350€ | 600€ |
| 2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié) | 250€ | 250€ | | |
| Gradins | 75 € | 75€ | 150€ | 150€ |
| Cuisine | 70 € | 100€ | 70€ | 100€ |

| ÉLECTRICITÉ | | |
|-------------------|-----|--|
| Grande salle | 40€ | |
| Petite salle | 30€ | |
| Deux salles | 60€ | |
| Cuisine en suppl. | 20€ | |

| Cuisine pour buffet froid (petite salle) | 40 € |
|--|----------------|
| Couverts / personne | 0,25 € l'unité |
| Chèque de réservation | 150€ |
| Dépôt de garantie | 1 000 € |









SALLE DES FÊTES

| Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale) | 130€ |
|---|---------------|
| Associations | 60€ |
| Deuxième jour | 65€ |
| Vin d'honneur | 70€ |
| Soirée associations | 60€ |
| Consommation électricité | 0.20 € du kWh |

SALLE POLYVALENTE

| Vin d'honneur Réunions diverses |
|------------------------------------|
|------------------------------------|

SALLE OMNISPORTS

| Événements divers | 100€ |
|-------------------|------|
| Électricité | 50€ |



Calendrier des manifestations

| DATE | MANIFESTATION ET ORGANISATEUR | LIEU | | |
|-------------|----------------------------------|---------------|--|--|
| | JUILLET | | | |
| 3 | Loto Club Bonne Humeur | ED | | |
| 9 | Le Petit Poucet (les 2 salles) | ED | | |
| 10 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 16 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 23 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 30 | Comité des Fêtes | ED | | |
| | AOÛT | | | |
| 12,13 et14 | Privé (les 2 salles) | ED | | |
| 27 et 28 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| | SEPTEMBRE | | | |
| 2 | Forum des Associations | SdF | | |
| 10 et 11 | Privé (les 2 salles) | ED | | |
| 16,17 et 18 | Privé (les 2 salles) | ED | | |
| 24 et 25 | Privé (Petite salle) | SdF | | |
| | OCTOBRE | | | |
| 2 | Repas Paroissial | ED | | |
| 7, 8 et 9 | Exposition "Utilisons Nos Mains" | SdF | | |
| 8 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 9 | Loto CBH | ED | | |
| 15 | La Nuit des Étoiles | Bourg | | |
| 16 | Braderie | Bourg | | |
| 21 | Groupama (Grande Salle) | ED | | |
| 22 | Privé (les 2 salles) | ED | | |
| 29 et 30 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 31 | Halloween | Gare et Bourg | | |
| | NOVEMBRE | | | |
| 5 | Repas à emporter APEL (Cuisine) | ED | | |
| 6 | Loto Foot | ED | | |
| 9 | Belote Club Bonne Humeur | ED | | |
| 12 | Privé (Petite salle) | ED | | |
| 15 | Repas Club Bonne Humeur | ED | | |
| 19 | Ste Barbe Pompiers | ED | | |
| DÉCEMBRE | | | | |
| 10 | Belote Club Bonne Humeur | SdF | | |
| 17 | Marché de Noël | SdF + Bourg | | |

SP : Salle Polyvalente • ED : Espace Dériole • SA : Salle Associations • SdF : Ancienne Salle des Fêtes • SO : Salle Omnisports

Bon à savoir!

Durant cette période estivale, les bureaux de la Mairie et de l'Agence Postale Communale seront fermés le samedi 30 Juillet et le samedi 20 Août.



Vendredi 2 septembre 2022

A partir de 16h30

Ancienne Salle des Fêtes - Rue de la Libération

Liste des assistantes maternelles agrées

| Nom & Prénom | Adresse | Contact | Agrément / Capacité |
|-----------------------|---------------------------|--------------------|------------------------|
| ABOUKAD Solène | 4 Lot Le Domaine | Tél 02 96 41 02 10 | Maternel / 3M |
| BOURGAIN Claire | 6 Les Eves | Tél 06 23 41 91 44 | Maternel / 3M |
| CANOVA Marie-Noëlle | 18 Bd de la Gare | Tél 02 96 86 40 95 | Maternel / 2M |
| CHILOUP Catherine | 36 La Ville Eon | Tél 02 96 86 40 49 | Maternel / 3M |
| COUPE Isabelle | 1 Lot Langevinais | Tél 02 96 86 49 64 | Maternel / 3M |
| DUFOUIL Béatrice | 11 Rue François Letellier | Tél 06 63 32 87 77 | Maternel / 4M |
| LAUNAY Evelyne | 19 Lotissement du Hil | Tél 06 58 55 72 51 | Maternel / 4M |
| LEGRAND Karine | 20 Lot. Langevinais | Tél 02 96 86 47 46 | Maternel / 4M |
| LENCLUME Marie Sabine | 13 Lot. Des Aulnes | Tél 02 96 86 48 01 | Maternel / 4M |
| MAHE Patricia | 18 Traveneuc | Tél 02 96 86 41 54 | Maternel / 3M |
| MORILLON Yasmina | 8 Lotissement des Aulnes | Tél 06 88 83 87 31 | Maternel / 4M |
| MURY Christelle | 18 Lot. Langevinais | Tél 02 96 86 42 70 | Maternel / 4M |
| PRIOUL-RENAULT Élodie | 7 Lotissement des Aulnes | Tél 06 15 86 78 72 | Maternel / 4M |
| RACAPE Claudie | 22 Lotissement du Hil | Tél 02 96 86 48 11 | Maternel / 3M |
| ROLAND Valérie | 17 Kerfin | Tél 02 96 86 43 18 | Maternel / 4M |

Certains diront:

« Encore !!! c'est toujours la même chose... »

Et oui « encore », à notre grand désarroi d'ailleurs il faut une fois de plus, dire, re-dire, re-re-dire... Car beaucoup ne semblent pas comprendre le message, mais comme nous pensons sincèrement que de simples gestes et/ou attitudes peuvent changer beaucoup, nous allons en effet réitérer de simples conseils de bons sens.

La **circulation** dans la commune doit tenir compte

de la **présence des enfants** qui jouent et se déplacent à vélo, rollers, trottinette.

Le **stationnement** doit respecter le code de la route, sur la voie publique,

merci de vous stationner uniquement sur les emplacements matérialisés et respecter

les trottoirs exclusivement réservés aux piétons.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi: 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne auditive pour le voisinage, il en est de même pour la divagation des animaux et leurs déjections.

Les vols de plants au cimetière sont d'une bassesse inqualifiable, qui ne

grandissent pas celles et ceux que les pratiquent.

Juste des déchets verts?

Trop d'installations de **panneaux signalétiques**« **sauvages** » ont été identifiées sur la commune, cela peut entraîner

difficulté lors de l'élagge

une difficulté lors de l'élagage.

Concernant les **plates-formes de tri sélectif**et la plate-forme **de déchets verts**, malgré une légère
amélioration sur certaines plates-formes de tri, **du travail reste**à **faire** et pour les déchets verts, la photo parle d'elle-même...

Informations communales



RETOUR SUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE À PLOUASNE



Clarisse, a interprété des chansons d'auteurs bretons : Caradec, Glenmor, Tri Yann et ses propres compositions, accompagnée au piano par Jean-Marc AMIS. Clarisse, entourée des enfants des deux écoles primaires, l'école publique et l'école Saint Joseph, a chanté « L'envie d'aimer », la célèbre chanson de la comédie musicale « les 10 commandements ».

Cette diversité musicale a permis aux petits comme aux grands de passer une très belle soirée. Un grand merci aux Plouasnais de s'être mobilisés pour participer à cette nouvelle édition de la fête de la musique. Merci aux bénévoles et aux commerçants grâce auxquels cette soirée a été une réussite!

Vendredi 10 juin, Plouasne fêtait la musique: Trois lieux, trois ambiances. Tout le monde était content!

- Soirée rock (groupe Seven & Co) et DJ au bar le Refuge,
- Soirée karaoke au restaurant Ana Ana, Scène ouverte (Les Emmanuels, reprises de variétés; Alexandre SALLET en solo, musiques traditionnelles bretonnes; groupe de rock « Les Tong »)
- concert de Clarisse Lavanant au «Théâtre de Verdure »





Cette année scolaire nous étions la première zone à partir en vacances d'où une période très courte : 5 semaines entre le retour en classe le 3 janvier et le départ en vacances d'hiver le 5 février.

Nous avons ensuite eu une période de 7 semaines de classe et au retour des vacances de printemps le 25 avril nous avons entamé la dernière longue ligne droite : 11 semaines avec une petite coupure de 5 jours fin mai (pont de l'ascension).

Avec l'assouplissement progressif du protocole sanitaire nous avons pu fonctionner presque normalement et avons pu renouer avec les sorties scolaires aboutissements de projets menés en classe tout au long de l'année :

- Spectacles de danse pour la classe de CM1 ayant participé au projet danse avec la compagnie Louis Barreau et le Kiosque.
- **Séances cinémas** à Dinan : cin'école pour les maternelles, les CE2 et les CM1B



- Rando pédestre USEP à Erquy pour les CE2
- Rencontre sportive au gymnase avec l'école de Guenroc pour les classes maternelles
- Classe voile pour les CM2
- Salon de l'agriculture à St Brieuc pour les 2 classes maternelles



Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé, le travail en classe a été finalisé par différentes opérations :

- La course contre la faim' évènement national scolaire et solidaire le jeudi 19 mai au collège. Cette course regroupe les élèves de 6ème et les classes cycle 2 et 3 des écoles du secteur : St Juvat, Le Quiou, Evran.
- Journée à la caserne des pompiers pour la validation de l'APS (Apprendre à porter Secours) pour les CM1.
- La classe de CE2 et les 2 classes de CM1 ont pu participer aux **ateliers** "la maison de tous les dangers" proposés par Groupama. Les MS-GS ont pu visiter l'exposition.
- **CM2 Sortie vélo** pour la validation pratique de l'APER (Attestation de Première Éducation à la route)



Écoles



- Les élèves et parents s'investissent aussi dans la **vente de gâteaux** tous les mardis soir afin de d'aider l'APE pour le financement des transports.
- Dans la classe des tout-petits, petits moyens nous avons suivi la transformation de chenilles en papillons et de larves en coccinelles.

Pour la rentrée 2022 : les effectifs à Plouasne se maintiennent puisque début juin nous affichons 165 enfants inscrits pour septembre contre 78 pour St Pern. Dans le cadre du RPI pas de changement sur le nombre de classes : 6 à Plouasne et 5 à St Pern avec les mêmes répartitions que l'an dernier : 2 classes maternelles dans chaque école, tous les CP et CE1 à St Pern, tous les CM1 et CM2 à Plouasne. L'équilibre se fait ensuite entre les GS et les CE2 : la moitié des GS de Plouasne partent à St Pern et pour les CE2, 1 classe complète à Plouasne et quelques CE2 restent à St Pern.

A Plouasne : TPS-PS-MS, MS-GS, CE2, CM1, CM1-CM2, CM2.

A St Pern : PS-GS, MS-GS, CP, CE1, CE1- CE2.

Régine HENRY: directrice



Une année scolaire « riche » au collège La Gautrais!

SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2021

- **Séjour d'intégration des 6**^{es} à Lancieux : durant 3 jours, les élèves de 6^e ont appris à se connaître et à prendre leurs marques en tant que nouveaux collégiens!
- Lancement du « Prix des Incorruptibles ». Prix littéraire pour les élèves du primaire au lycée. A la Gautrais, ce sont des lecteurs de la 6° à la 4° qui ont participé et choisi leur livre préféré parmi les 6 livres en compétition dans la sélection CM2/6ème et parmi les 6 autres dans la sélection 5°-4°.
- Lancement du « Prix de l'écoute » avec la classe de 3C. Écouter des podcasts radio sélectionnés, pour apprendre à ne pas seulement « entendre », mais vraiment « écouter », puis voter pour le préféré!
- **Déplacement à vélo** des élèves latinistes de 3° jusqu'au site archéologique du Quiou (villa gallo-romaine) : on se déplace « écolo » et on s'instruit!
- Atelier « sceaux et calligraphie » au collège pour les élèves de 5° avec Mme Dolghin, médiatrice du service éducatif des archives départementales (découverte de fac-similés et fabrication de sceaux en plâtre). On apprend en faisant!
- La « ronde des déchets », « marche verte »...: sensibilisation à la préservation de l'environnement avec les élèves « éco-délégués ». Notre collège détient le label E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable).
- Accueil de l'exposition « Cartooning for peace » : dessins de presse sur l'environnement pour sensibiliser nos élèves autrement
- **Projet presse :** intervention de M. Peudenier, ancien rédacteur en chef à Ouest-France, auprès des 4^{es}, en partenariat avec le CLEMI (Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information). S'informer sans déformer!



■ **Sortie cinéma** à l'espace Dériole pour tous les élèves de 5^e et 3^e : culture à travers des films !



JANVIER - MARS 2022

- Sortie à la Maison du Livre de Bécherel pour les élèves de 4°. Découverte d'une exposition de BD, puis ateliers de dessins animés par Pepito et Laurent Houssin, deux dessinateurs de BD de la région. Un parcours à travers la ville, semé d'énigmes à résoudre, a ponctué cette journée très ensoleillée!
- **Exposition** « **13/18** » au CDI et intervention autour des questions de justice : grandir et se responsabiliser
- Semaine de la Presse et des Médias dans l'École : nombreux magazines disponibles au CDI pour l'occasion
- **Exposition pour la « journée de la femme »** le 8 mars : portraits de femmes d'hier et d'aujourd'hui
- Portes ouvertes du collège le vendredi 4 mars : nous étions très heureux de pouvoir de nouveau accueillir de futurs élèves et parents après deux années mouvementées. Merci aux nombreux visiteurs !

AVRIL - JUIN 2022

- Liaison école/collège : accueil des élèves de CM2 pour une journée d'immersion au collège
- Sortie culturelle à Rennes pour les élèves de 5ème : musée des Beaux-Arts et visite guidée de la ville pour découvrir des vestiges de l'architecture du Moyen-Age
- **Sortie en Normandie** le 10 mai, soit deux jours après les commémorations du 8 mai, pour les élèves de 3°. Au programme : cinéma circulaire du Musée 360 d'Arromanches, plages du débarquement, cimetière américain et cimetière allemand
- Sortie culturelle à Rennes et Nantes pour les élèves de 3°: visite du musée des Beaux-Arts de Rennes, puis découverte du spectacle vivant à travers une pièce de théâtre en anglais « The Hound of the Baskervilles » à Nantes. Grandir et partir plus loin pour découvrir...
- **Spectacle des chorales** des collèges La Gautrais de Plouasne et Evariste Galois de Montauban-de-Bretagne les 8 et 9 juin à la salle Dériole : quel talent!
- Sortie cinéma à l'espace Dériole pour les élèves de 4°: culture à travers les films!
- Conte musical « Walking blues ou la vie imaginée de James Buttler » au gymnase du collège par la compagnie Staccato en partenariat avec la Maison du livre de Bécherel pour les élèves de 5° et 4°
- Visite du site archéologique de Corseul pour les élèves de 4^e latinistes

LE COLLÈGE CETTE ANNÉE, C'ÉTAIT AUSSI:

Un « club english » ■ Un « club grec » ■ Un « atelier cirque » ■ Des animations et concours (semaine de l'Antiquité, concours de dessin de super héros...) ■ Des stages en entreprise pour les 3^{es} avec un travail important autour de l'orientation.

École privée Saint Joseph

La vie de l'école

Tout au long de cette année, nos activités de classe ont eu pour fil conducteur la «rencontre avec les artistes ». L'objectif était de permettre à nos élèves de rencontrer différentes formes d'art et de connaitre quelques œuvres et noms d'artistes.

Nous avons travaillé sur les notions de portrait, puis sur les formes et la géométrie dans l'art; sur l'art en mouvement, les paysages (avec les impressionnistes) avant de terminer l'année sur les sentiments exprimés dans l'art et de découvrir le Street Art.

Evénements

Plusieurs événements, animations ou sorties sont venus ponctuer nos semaines de classe :

- Action citoyenne: Nous avons sensibilisé nos élèves au triste sort des enfants Ukrainiens. Une collecte a été organisée parmi les familles afin d'exprimer notre solidarité.
- Activités interclasse: La traditionnelle galette des rois du début d'année est l'occasion d'ateliers « cuisine » où petits et grands font équipe. Six galettes ont été élaborées et dégustées au cours d'un goûter collectif.
- **Sorties** : Nos élèves sont allés au cinéma cette année. Trois séances ont été proposées.

Sortie à Paris : les enfants de CE et CM sont partis 3 jours à la découverte de la capitale. Au programme : découverte de la ville en bateau mouche, visite de la Tour Eiffel, du château de Versailles, de la Cité des Sciences et du Musée Grévin.





Sortie au Château du Hac pour les maternelles / CP: les petits ont d'abord visité ce magnifique château situé au Quiou, ainsi que ses jardins où une expérience sensorielle a été proposée. L'après midi a été plus « sportif » puisque c'est le parcours filet « suspendu » dans les arbres qui a occupé le reste de la journée.

Ateliers créatifs et spectacles

Fête des parents et kermesse se préparent en ce mois de juin. Comme chaque année nous fêtons d'abord les mamans et les papas avec des cartes et des cadeaux élaborés par les enfants. Puis répétitions de chants, poésies et danses afin d'offrir un petit spectacle qui animera la kermesse de fin d'année.

Les associations de l'école

Toujours animés d'une grande motivation et de beaucoup d'énergie, les membres des associations ont organisé de nombreux temps forts : les portes ouvertes et la braderie puériculture, une vente de gâteaux, les vendredis « Hot Dog », et en ce moment la vente de tickets de tombola et la préparation des divers stands de la kermesse.

La kermesse du 3 juillet 2022 ne marquera pas seulement la fin de l'année scolaire. Elle sera aussi la kermesse de fin du mandat de notre président d'APEL: Samuel REHAULT.

Samuel REHAULT: un président qui a donné beaucoup de temps pour notre école! Toujours à l'écoute, disponible pour échanger ou mettre la main à la pâte (réparations, matinées travaux, ...), et toujours en réflexion pour animer ou trouver de nouvelles idées pour rendre notre école attractive. Soucieux d'améliorer le quotidien des élèves et des enseignantes, par le financement d'équipements et matériels divers, et de permettre à tous de vivre des découvertes, des sorties ou voyages, Samuel REHAULT a su fédérer toute une équipe.

Au nom de toute la communauté éducative de l'école St Joseph je veux le remercier très chaleureusement.

Les « grandes vacances » approchent et vont nous permettre de faire une pause après une année scolaire bien remplie. Je vous souhaite à tous un très bel été.

Nathalie LE TEXIER, directrice de l'école.



Une nouvelle association à Plouasne:

LE MARAIS FERTILE

En mars 2022, est né Le Marais Fertile, une association de protection de l'environnement et de sensibilisation à la vie sauvage.

Plusieurs actions sont proposées sur le lieu et en dehors :

- Des balades à la découverte des plantes sauvages comestibles.
- Des visites du lieu du Marais Fertile 5, La Ribaudais avec un parcours « plantes sauvages » en zone humide et une visite guidée de la pépinière en permaculture.
- Des expositions et ateliers autour de la vie sauvage pour petits et grands.
- Des « Nuits de la chauves-souris » en partenariat avec le Groupe Mammalogique Breton.
- Denouvelles actions verront le jour très prochainement.

Plusieurs événements ont déjà eu lieu :

- Les balades sauvages et gourmandes : Trois balades ont déjà été proposées à Plouasne, réunissant une trentaine de personnes. D'autres sont en préparation.
- L'Organisation de deux weekends « Portes Ouvertes » avec expositions, visites guidées et ateliers. Une cinquantaine de personne ont pu découvrir le lieu lors de ces journées, venant pour certains de loin (Rennes, Plancoët, Montfort sur Meu, Dinard, ...).
- L'installation d'une ruche au Marais Fertile part des apiculteurs du Quiou.
- Une Nuit de la Chauve-Souris en partenariat avec le Groupe Mammalogique Breton a eu lieu le 8 juillet pour découvrir la colonie d'Oreillards Gris présente dans le bâti.
- L'association a aussi été invitée à plusieurs festivals : L'écolocalrock à Saint Domineuc, Le marché de l'abondance à Evran et Faites du climat à Plélan-le-Petit.





Intéressé-e?

Rejoignez l'équipe, en intégrant le bureau, en proposant une action autour de la protection de l'environnement et/ou en adhérant à l'association (prix libre). Claire et Clément seront ravis de vous accueillir!

Infos pratiques:

Le lieu (zone humide et pépinière en permaculture) est ouvert tout l'été sur réservation :

2€/personne, enfants de plus de 10 ans et personnes touchant les minimas sociaux. Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les adhérents.

Contact: 06.59.05.45.12 clair.monteil@laposte.net réseaux sociaux (facebook et instagram)

Adresse: 5, La Ribaudais

Vie associative



≥ 100 % GRATUIT €

Un an d'ouverture pour la Recyclerie gratuite des Fourmis Soli'Terre et que d'évolution!!

Grâce à la vingtaine de bénévoles qui œuvre au quotidien sur les permanences d'ouverture et grâce à votre participation active, nous avons pu revaloriser **8.535 tonnes** d'objets en **73 jours** d'ouverture (depuis que nous avons investis dans une balance pour peser les objets soit du 21/08/2021 au 04/06/2022) et **3700 personnes** sont venues nous rendre visite !!!

- 8.535 tonnes d'objets en bon état remis en circulation dans le circuit de consommation.
- 8.535 tonnes de moins dans les déchetteries de Dinan Agglomération

Notre association a été sollicitée pour réaliser des ateliers sur des événements extérieurs :

- « Festival Eco ludiques » Zéro déchets à Dinan.
- « Marché de l'abondance » à Evran,
- « Les curieux de Nature » à la Maison des Faluns.
- « Faites le climat » à Plélan le Petit.

Nous avons également réalisé des **interventions au** sein des établissements scolaires (Ecole publique de Plouasne et Lycée de la Fontaine des Eaux à Dinan) afin de sensibiliser les plus jeunes à consommer autrement.

Nous réalisons au quotidien un travail de fond avec les acteurs du territoire afin de palier au problème récurrent de mobilité que nous rencontrons sur Plouasne en organisant des rencontres partenaires comme celle qui a eu lieu le 11 Mai avec France services, le Fraternibus du Secours Catholique et la Mission locale de Dinan.

Nos projets sont en pleine évolution grâce à toutes les rencontres que nous faisons quotidiennement.

« La Fourmilière » s'agrandit grâce à vous tous depuis la création de l'association en 2019 et sème ses graines en proposant des actions simples à mettre en place pour participer à la protection de notre planète.

Attention, la recyclerie sera fermée durant la période estivale du 13 Juillet au 17 Août inclus. Réouverture prévue le Mercredi 24 Août.

Rappel: La recyclerie est ouverte mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Renseignements et informations:

- Mail: esfourmissoliterre@gmail.com
- Tél : Karine 06.61.68.77.70
- Facebook : Les Fourmis Soli'Terre
- $\blacksquare \ In stagram: les four missoliter re$









DOJO PAYS DE PLOUASNE SAISON 2021/2022

Pour sa troisième saison en partenariat avec le Judo Club Pays de Bécherel, le nombre de judokas du Dojo Pays de Plouasne est en augmentation. Les cours ayant lieu à Plouasne le mercredi et à Irodouër le samedi, sont assurés par Bruno FAVRON notre enseignant que nous remercions.

La crise sanitaire n'a pas découragé les adeptes des arts martiaux et je félicite les enfants, les parents et les membres du conseil d'administration du club pour leur adaptabilité aux différents protocoles sanitaires mis en place au cours de la saison. Cela a permis qu'un seul cours soit annulé.

En avril et mai, quelques-uns de nos jeunes ont pu participer aux interclubs à Caulnes et à Saint Domineuc. Merci à eux pour leur accueil convivial. Ces animations

(échauffement collectif et combats par poule) ont permis de rencontrer des judokas de plusieurs clubs de la région. Les premières médailles sont venues récompenser les participants.

Le 11 juin en matinée, le club de Plouasne a offert à ses poussins, benjamins et minimes leur inscription au stage de judo organisé par le club de Bécherel avec la participation du judoka Arthur CLERGER champion de France et vice-champion d'Europe. Partage d'expériences, de

techniques et de savoir être ont rythmé cette rencontre. L'après-midi a eu lieu le traditionnel gala. Il est venu concrétiser les progrès de tous les jeunes des deux clubs par la remise des nouveaux grades par ce grand champion et notre professeur Bruno FAVRON.

Enfin, les plus grands ne sont pas oubliés. Afin d'améliorer les cours de jujitsu, self défense et renforcement musculaire, le club a prévu l'achat de « pattes d'ours ».

Nous vous donnons donc rendez-vous au mois de septembre pour la reprise des cours à partir de 5 ans. Bel été à tous.

> Laurence Bazy Présidente du DOJO PAYS DE PLOUASNE



Envie de pratiquer LE YOGA ?

Participez à un cours d'essai en Septembre 2022. Contactez-nous dès maintenant par mail :

vero-gaetan@orange.fr

Enseignante : Véronique Hardy (certifiée FNEY). Séances à Ploausne - Association ANANDA. www.rennes-yoga.net





Notre saison sportive s'est terminée le 24 juin par notre pique-nique familial au Club House. La saison prochaine 2 animateurs assureront les séances. Notre animatrice Mme PERCHEREL-BERTHAULT Emilienne suivra une formation professionnelle, elle assurera uniquement les séances du lundi à la Salle Omnisports de 19 h à 20 h (gymnastique d'entretien). M RUGGIERO Ciro, Plouasnais, assurera les séances de Sport Santé Bien Être à la Salle Polyvalente de 10 h 30 à 11 h 30 (gymnastique douce).

Venez pratiquer une activité physique dans une ambiance très conviviale et vous maintenir en bonne santé. Certificat médical obligatoire. Venez nous rencontrer, 2 séances découvertes sont offertes. Nous serons présents au forum des associations.

Bonnes vacances à tous.

Le bureau de la gym pour adultes

Les cours de zumba ont enfin pu se dérouler sans encombre, la saison dernière. Ils reprendront le jeudi 15 septembre à 19h15 à Salle Polyvalente de Plouasne.

À la fois ludique et motivante, la zumba est un programme de fitness sur des musiques de danses latines. Facile à pratiquer, utile pour décompresser, c'est un excellent entraînement cardio-vasculaire, qui permet également de tonifier l'ensemble des muscles du corps.

Alors prêt pour tenter l'aventure?

Contact:

Sylvie 02 99 09 50 47 Magali 06 03 52 04 51







COMITÉ DES FÊTES

LA COURSE DE LA VOIE VERTE - 30 JUILLET

Le comité des fêtes de Plouasne organise le samedi 30 Juillet la 13^e édition de la course de la voie verte. Au programme : des courses de 5 kms et 10 kms, ainsi qu'un trail de 20 kms et une course gratuite pour les enfants à 17H00.

Les départs des courses 5 & 10 kms sont à 15H30; pour le trail, c'est à 15H00.

Les inscriptions ont lieu sur le site Klikego.com. (5 kms - 6€ • 10 kms - 8€ • trail - 15€). Les bénéfices seront reversés en don à l'association de parents des guatrevaulx - Courir pour Esteban et Gabin.

LA SOIRÉE MOULES-FRITES ET SON FEU D'ARTIFICE SUIVI D'UN BAL - 30 JUILLET

Le comité des fêtes de Plouasne organise le samedi 30 juillet la soirée Moules-Frites à l'espace Dériole à partir de 19H30. Adulte : 14€. Enfant : 8€. Les inscriptions se font par téléphone aux numéros suivants : 06.42.84.06.95 ou 06.82.32.85.05.

La soirée se poursuivra par un feu d'artifice suivi d'un bal animé par DJ Belem de Miniac-Morvan. Le comité des fêtes de Plouasne compte sur votre présence. Venez nombreux. Ambiance conviviale assurée.

LA BRADERIE - 16 OCTOBRE

Le comité des fêtes de Plouasne organise le Dimanche 16 octobre la braderie. Les inscriptions se font par téléphone aux numéros suivants : 06.42.84.06.95 ou 06.82.32.85.05. Prix : 2,50€/mètre.



BULLETIN D'ENGAGEMENT

A compléter et à retourner avant le 28 Juillet 2022 Joindre un chèque d'engagement à l'ordre du Comité des Fêtes, adressé à :

Cocherie Yannick - Comité des Fêtes - 11 Rue François Letellier 22830 PLOUASNE Tél: 06.42.84.06.95

E-mail: cdfplouasne@hotmail.com - site: klikego22

| Animateur : Jean-Luc BOT | | |
|--|--|--|
| Nom : Prénom : | | |
| Sexe : 🔲 F 💮 M Année de naissance : | | |
| N° de Licence : | | |
| Adresse: | | |
| Code postal : Ville : | | |
| Tél : | | |
| E-mail : | | |
| Licencié FFA (*): Club: | | |
| Licencié autre fédération (*) : Fédération : | | |
| Je m'engage pour la course : | | |

Non Licencié: joindre OBLIGATOIREMENT un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition établi par un médecin et datant de moins d'un an (photocopie acceptée)

> Bénéfice reversé en don à l'association de Parents des Quatre-Vaulx Courir pour Esteban et Gabin

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

La sortie du Club a eu lieu le mardi 14 juin 2022 à la Ferme de la Michaudière à Juvigny Val d'Andaine. Une journée très agréable chargée en spectacles divers.

Visite en car de Bagnoles de l'Orne, balade en calèche sur le site du cheval de trait de la Michaudière ainsi que le spectacle avec une quarantaine de chevaux et le plus gros bœuf d'Europe. Toute l'équipe présente (55 personnes) pour cette sortie a été ravie et espère pouvoir refaire une sortie d'ici la fin de l'année.

Bel été à tous

Le président





ASSOCIATION

UTILISONS NOS MAINS

Après deux ans d'annulation, nous avons enfin le plaisir de vous annoncer que notre EXPOSITION DE PATCHWORK ET DE COUTURE sur le thème des FLEURS aura lieu pendant deux jours, dans l'ancienne salle des fêtes, samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022, de 10 heures - 18 heures. Entrée libre. Les adhérents exposeront leurs différents travaux de patchwork et de couture, réalisés dans nos ateliers, et chez

nous, par les adultes et les enfants, pendant ces dernières années.

On prévoit un petit salon de thé avec des gâteaux maison. Notez bien la date dans vos agendas et venez nombreux!

Vous serez très bienvenus!



TROC AUX PLANTES



Samedi 21 mai, un troc aux plantes a été organisé par l'équipe du CRC. Un échange gratuit de graines et de plantes dans la bonne humeur et sous un soleil radieux. Chacun a apporté ses créations de façon originale et constructive. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à bientôt.

Vie associative

ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

Mme BOUCHET Christine Lot. du Hil - PLOUASNE 06 67 09 17 59

ACAS

Mme BOUCHET Christine Lot du Hil - PLOUASNE 06 67 09 17 59

AMICALE DES POMPIERS

Mr RIGOLLÉ Anthony 06 95 16 97 34 anthony.rigolle@gmail.com

APE ÉCOLE PUBLIQUE

Mme COULOMBEL Ludivine 24, Lot des Aulnes 22830 PLOUASNE

APEL ÉCOLE PRIVÉE

Mr REHAULT Samuel 1, La Rue - PLOUASNE 02 96 86 40 81

ASSO LES BOUT'CHOUS

Mme LAUNAY Evelyne 19 Lot. du Hill - PLOUASNE 02 96 86 41 19

ASSO NATURE SAUVAGE ET VIVANTE

Formation et ateliers dans le bien-être naturesauvageetvivante@ gmail.com

ASSO SAINT JOSEPH

M Michel PETITPAS 02 96 86 47 56

BIBLIOTHEQUE

Mme GESFEROIS Corinne La Gautrais - PLOUASNE bm.plouasne@orange.fr

CERCLE CULTUREL RANCE LINON

Mme PEIGNÉ Laurence Le Préèl - PLOUASNE 06 31 24 43 69 peignelf@orange.fr

CLUB DE LA BONNE HUMEUR

*Mr MERLET Jean-Baptiste*Lot. Le Domaine - PLOUASNE
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

COMITÉ DES FETES

Mr COCHERIE Yannick 11, rue François Letellier PLOUASNE 02 96 86 43 01

C.R.C. CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

*Mme MOMEUX Joëlle*R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 86 42 88

DOJO PAYS DE PLOUASNE

Mme Laurence BAZY
Salle des Fêtes
R. de la Libération - PLOUASNE
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96
yves.bazy@hotmail.fr

ÉCOLE DE PISTE VÉLO

Mr BRADSHAW Ian Le Clos Collet 35360 MÉDRÉAC 02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

EVY'DANSE

*Mme AUBEY Céline*Lot des Ferrières - PLOUASNE
06 65 61 86 65

FNACA

*Mr GLÉMÉE Jean*Berbossou - PLOUASNE
02 96 83 45 70

FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

GAULE PLOUASNAISE

Mr ROUAULT Louis La Gautrais - PLOUASNE 02 96 86 46 36

GYMNASTIQUE ADULTES

Mme RAMARD Huguette
La Bourdelais - PLOUASNE
02 96 86 46 48
sportpourtous.plouasne@
gmail.com

HATHA YOGA

Mme HARDY Véronique 06 87 74 11 59 www.rennes-yoga.net

LA PLOUASNAISE DART'S

Mr PINSON Christophe

Bar « Le Refuge » Place de l'Église - PLOUASNE 02 96 86 49 02

LES FOURMIS SOLI'TERRE

Protection de l'environnement en milieu rural 06 61 68 77 70 lesfourmissoliterre@gmail.com facebook: les fourmis soli'terre www.lesfourmissoliterre.fr

(LE) MARAIS FERTILE

Mme MONTEIL Claire 5, la Ribaudais 22830 PLOUASNE 06 59 05 42 12

MOTO CLUB DINANNAIS

Mr BLAIS Michel 4, rue de la Cornette 22250 LANRELAS 02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

OGEC

Mme LE QUELLEC Jeannie 06 09 21 07 27

PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

PLOUASNE EN FOLIE

M. Alain GALLAIS
Mme Nathalie ALIX
06 72 37 85 32
sauzet.nathalie@orange.fr

PLOUANAD EN SCÈNE

Mr AUBRY Robert

14 lot. Le Domaine - PLOUASNE

02 96 86 45 11

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Mr BUSNEL Christian 06 81 17 73 44

TEAM SENSAS RANCE NEAL

Mr RUAULT Pierrick Le Plessis Au Gat 22830 PLOUASNE 02 96 86 47 81 ruault.pierrick@wanadoo.fr

TENNIS CLUB D'ÉVRAN

tennis.club.evran@gmail.com

THÉÂTRE POUR ENFANTS

Cie à Corps Perdus Marion PETITJEAN Le Préèl - PLOUASNE 06 83 09 83 65 cieacorpsperdus@gmail.com

US PLOUASNE SAINT-JUVAT

Mr BAZY Yves La Ville es Neveu - PLOUASNE 02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39 Mr RAMARD Olivier 06 61 32 66 39

UTILISONS NOS MAINS

Mme PEARCE Karen Lantran - PLOUASNE 02 96 86 45 55 revolution_1789@hotmail.co.uk

ZUMBA

Association Etyope Sylvie: 02 99 09 50 47 Magali: 06 03 52 04 51

L'Annuaire

Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

mairie@plouasne.fr Tél. 02.96.86.48.19



"Agent immobilier depuis 5 ans, j'exerce mon métier avec toutes les valeurs qui m'animent pour mieux vous accompagner dans vos projets immobiliers. Mes clients me disent professionnel, droit, honnête, transparent, de confiance, à l'écoute et surtout humain.

En espérant devenir un référent immobilier sur Plouasne et ses alentours, je reste disponible et à votre écoute pour réaliser vos projets immobiliers."

Frédéric AUMAND
Agent immobilier indépendant
14 Rue François Letellier 22830 Plouasne
06 82 32 85 05
aumand@laresidence.fr

Antoine MAZILLE

Antoine Mazille, 31 ans, s'est installé à Plouasne (Rénéal) depuis 2 ans avec sa famille. Il lance son entreprise individuelle AAMV RÉNOVATION après avoir travaillé pendant 8 ans dans le domaine de l'immobilier, de la construction, et du courtage en travaux.

""Ma spécialité est de réaliser des projets de particuliers qui souhaitent rénover ou faire une extension de leur habitat, avec une équipe d'artisans locaux. J'évalue les points d'amélioration en lien avec les aides de l'État pour permettre à chacun de mes clients d'avoir une maison plus économe et efficiente. Je privilégie les artisans locaux, et c'est aujourd'hui une vingtaine d'artisans avec qui je travaille quotidiennement."

Antoine Mazille
AAMV RÉNOVATION
La sérénité de vos travaux
07 66 38 50 66
aamvrenovation@gmail.com

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ B.S.E.M.

M. Yoann MAINGUY

Vente de bois de

chauffage, abattage,

Aménagement espace

vert, entretien

66, La Laubaudais

yoannmainguy2@gmail.com

06 70 92 32 01

■ LES JARDINS DE LA BIOSPHÈRE

BAZY Vincent
Conception, création,
entretien
2 Les Champs Ferron
tybaz@live.fr
02.96.87.56.54

ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ CETRI

MALLE Christophe Électricité industrielle et Tertiaire 11, La Vairie 06.63.60.32.66 Fax 02.96.83.44.74

■ GUEROC PIERRICK Électricien

19, Lantran

02.96.83.48.26

■ MARCELLE BENOÎT

Électricien, plomberie 17 Rue B. Duguesclin 02.96.86.48.08

■ VILANON SERVICES

Électricité et travaux menuiseries Place de la Poste 02.96.86.40.51

■ TIPPING STÈPHEN

Plombier - Chauffagiste

8, Launay Hellon **02.96.86.49.51**

PEINTURE DÉCORATION

ARMOR HABITAT

MULOT Didier

Vente en gros et aux

particuliers, Peintures

Enduits - Béton Ciré

14 ZA de la Gare

22830 PLOUASNE

02.96.87.13.62

ATELIER ARECADRE

PELLE Christine
Fournitures encadrements,
cadres
14, Launay Cramoux

02.96.86.40.30

■ BROUCK TONY

Peinture intérieur extérieur, décoration Rue de la Croix Blanche 06.62.65.13.86

■ GESLIN PATRICK

Peintre
9, La Ville Oger
02.96.86.44.98

GARAGISTE

■ SARL GARAGE REDOT

15 Bd de la Gare **02.96.86.48.15** 06.43.57.94.08

■ EI - LA BRIE

Maintenance des Matériels agricoles, poids-lourd, auto ZA Plouasne 06.32.58.20.97 nicolas.pavageau@free.fr

MAÇONNERIE

■ DAUGAN JEAN-YVES

Maçonnerie

11 Rue de la Libération **02.96.86.48.40**

L2C CONSTRUCTION

Maçonnerie neuf rénovation et travaux 9 ter, Rue B. Duguesclin 06.63.57.76.79

■ ROBIN RÉNOVATION

Travaux de rénovation, agrandissements, pierres, murs de clôture, puits, ouvertures 15. La Rodais

06.73.55.32.27 gr.renovation22@gmail.com

MENUISERIE

■ AMENUISERIE

Alexis MARTIN *Menuiserie* Le Vauruffier **06.63.23.52.25**

ART ET BOIS

Menuiserie d'agencement et ébénisterie 19, Callouët **02.96.86.42.01** 06.01.64.48.61

■ GOUGH PAUL

Rénovation, menuiserie, couverture 4, Carros

02.96.86.46.18 MARTIN ETS

Menuiserie pvc, bois, alu 16, Le Val **02.96.83.40.20**

■ PM Aéro Sablage

TULOUP Pierre-Marie

Sablage Aérogommage

Peinture Décapage

pmaerosablage@hotmail.com

07.86.10.46.40

ENTRETIEN BÂTIMENTS

CZ YA SAS

Couverture, zinguerie, Démoussage, Ramonage, pose de vélux L'Aulnal - 35580 Lassy czya@laposte.net 06.13.35.10.71 06.66.06.57.46

■ ECO NET

JAFFRE Dominique Traitement toitures et façades, ramonage Nettoyage panneaux solaires, surfaces vitrées www.eco-net.fr **06.50.91.87.97**

■ HULL SIMON

Entreprise Bâtiment 11, L'Eclache **02.96.86.48.22**

PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel GUILLOU-COJAN Sylvie HAMON Anaïs TREGUIER Laure **02.96.86.48.76**

■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne DESBLÉS Véronique 06.61.11.33.79

INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE

02.96.86.43.62

■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno SOURD Jean-Philippe 4 Rue de Néal 02.96.86.48.17

Artisanat & Entreprises

■ PHARMACIE SALMON & LE POLODEC

02.96.86.48.78

■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie 06.13.47.58.93

ALIMENTATION

BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier 02.96.86.45.80

■ MARIE-JEANNE LEGAL

Produits locaux détail ou coffrets mariejeanne.legal@gmail.com

07.61.47.49.62

SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation Rue B. Duguesclin

02.96.39.49.46

BAR RESTAURANT TRAITEUR

ANA ANA

Restaurant 2 place de la Poste 02.22.13.61.82

HAPPY DAYS Tabac, Presse, Française des jeux 12 Bd de la Gare

06.64.34.67.07 02.96.86.47.98

■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes

9 Bd de la Gare

02.96.86.40.25

LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif 5 Place de l'Église 02.96.86.49.02

MICHEL KARINE

Traiteur 14. L'Échassier

02.96.86.42.06

SOS TRAITEUR PAPA D'JO

Traiteur spécialités Antilles, Réunion, Afrique 8, La Saudrais 06.28.50.20.30

06.23.78.67.46

COIFFURE

■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle Coiffure à domicile 31, Le Hil

06.29.51.02.62

L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline Coiffure mixte Pôle Commercial 02.96.86.48.27

GÎTES

CHAMBRES D'HÔTES

■ DESBOIS DANIEL & REBECCA Chambres d'hôtes 2, Le Val

02.96.86.61.22

■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine 5, Landeneuc

02.96.86.42.10

GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine 24. La Villaise gites.ki.mor@gmail.com

06.22.39.76.04

■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis 6, Le Haut Aulnay 02.96.86.43.09

■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis 15, La Vairie 06.76.92.08.33

PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis 1, Le Préel

02.96.86.46.23

MULTIMÉDIA MUSIQUE

AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage 4, Les Champs Ferron

02.96.83.45.69

CHESNE STÉPHANE

Infoaraphe 17, La Ville Hue

06.65.51.10.24

■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations Lotissement du Hil hchbreizh@gmail.com

06.86.91.41.74

■ MIHAELA MURARIU Illustratrice & Graphiste

06.61.88.63.77

info@murariu.com

■ SMARTONE MUSIC

Cours à domicile (piano, guitare, batterie) - garde d'enfants - éveil musical 26 Lot les Aulnes www.smartone-music.fr 06.82.63.44.83

■ TLP PRODUCTIONS

Production audiovisuelle réalisation audio et vidéo Anthony RIGOLLÉ 21 rue de la libération 06 95 16 97 34

MATÉRIEL AGRICOLE

EUREDEN

COOP DE BROONS Coopérative agricole 24, ZA de la Gare 02.96.86.46.15

CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole 10, ZA de la Gare 02.96.86.42.99

ARTISANS CRÉATEURS

■ LAGUILLIEZ JULIE

Créations d'arbres à chats sur mesure monarbre-a-chat-original.com

06.86.36.32.63

LES JOYEUX LUPINS

Production, composition de bouquets - Ferme florale, certifiée agriculture Bio **DARTOIS Fréderic** Traveneuc dartoisfrederic@yahoo.fr

06 72 81 29 96

■ NATHALIE **MARTIN - CARMANS**

Créations vêtements et accessoires Monnathrapecoeur@gmail.com

06.20.87.75.13

■ TOILE DE SOI

LEBOIS Sylvie Confection en soie, foulards, blousons, vestes pour femmes toiledesoi@gmail.com 19, La Vairie

06.72.58.06.79

■ VOLTAIRE ET DAGOBERT

LE GRILL Thiphaine Atelier de tapisserie d'ameublement et décoration La Buffrais 06.67.88.83.13

ACTIVITES DIVERSES

A2B

Assainissement, fosses septique, vidange 29, rue de la Libération 02 96 80 50 65

AUMAND FRÉDERIC

Agent immobilier indépendant 14 Rue François Letellier aumand@laresidence.fr 06.82.32.85.05

R.H.R.

Béton, béton armé et précontaint Le Vauriffier

02.96.86.43.61

BERRUEL MARTINE

Numérologie, réflexologie mberruelresonance@ gmail.com

06.48.14.60.90

CARRIÈRES VAURIFFIER

1. Le Vauriffier

02.96.86.48.13

CARTON PLEIN Organisation de Loto

La Vairie

06.03.95.34.98

■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique Achat libre 3. La Noé

02.96.83.45.74

■ GUSTO VINUM

Elisabeth BORDEAU œnologie, conseil et animation 2, rue de la Croix Blanche www.austovinum.com 07.67.58.54.67

ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle Télésecrétariat, travaux bureautiques divers 26 Lot. Les Aulnes www.illico-texto.com

KR CALL

06.72.45.61.25

ROBIN Karine Permanence téléphoniaue professions médicales & juridiques 15, La Rodais 09.70.20.11.80

LA CHAUMIÈRE **AUX POILUS**

Garde et Transport d'Animaux, surveillance équidés au champ 06.84.84.77.49

■ LE GAL MARIE-JEANNE

Conseillère H2O mariejeanne.legal@gmail.com 07.61.47.49.62

MAGAR CATHERINE

Traductrice indépendante (allemand, anglais) 35, Rénéal

02.96.86.48.05

MAZILLE ANTOINE AAMV RÉNOVATION

Aide aux particuliers pour la réalisation de rénovation ou extension d'habitat aamvrenovation@

07.66.38.50.66

gmail.com

■ MERCIER CARINE

VDI parfums exhalessence Parfums de Grasses 18. Lot les Aulnes 06 24 23 39 08

■ PESSIN VALÉRIE Praticienne eft - Technique de libération émotionnelle 3, résidence la Fontaine

St Jacques 06.22.41.59.85

■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert Planification des ressources humaines et matérielles en ligne 34, rue Rénéal www.team-planning.com

■ TONNELIER DANIÈLE

Elevage des Renards d'Orient desrenardsdorient@laposte.net 12, La Vilaise

0 6.19.46.06.19.

06.52.05.11.45



LES NUMÉROS UTILES

| URGENCES 24H/24 | | |
|--|---|--|
| SAMU | 15 | |
| Sapeurs-pompiers | 18 ou 112 | |
| Police-secours | 17 | |
| Gendarmerie (Dinan) | 02 96 87 74 00 | |
| N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes | 114 | |
| Centre antipoison | 02 99 59 22 22 | |
| Pharmacies de garde | 32 37 servigardes.fr | |
| Samu Social | 115 | |
| Hôpital René Pléven (Dinan) | 02 96 85 72 85 | |
| Polyclinique de la Rance (Dinan) | 02 96 85 85 85 | |
| SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX | | |
| Cabinet Médical | 02 96 86 48 17 | |
| Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé | 02 96 86 43 62 | |
| Cabinet dentaire – Pôle Santé | 02 96 86 48 76 | |
| Pharmacie – Pôle Santé | 02 96 86 48 78 | |
| Pédicure - Podologue – Pôle Santé | 02 96 27 43 04 | |
| Hypnose Thérapeutique – Pôle Santé | 06 61 11 33 79 | |
| Psychologue – Pôle Santé | 06 13 47 58 93 | |
| Ambulance Bôcher à Bécherel | 02 99 66 80 60 | |
| Act'Ambulance à Montauban de Bretagne | 02 99 06 40 18 | |
| Vétérinaire - Evran | 02 96 27 44 67 | |
| Vétérinaire - Bécherel | 02 99 66 81 11 | |
| DÉPANNAGE | | |
| Electricité ENEDIS | 09 72 67 50 22 | |
| Urgence sécurité gaz GRDF | 0 800 47 33 33 | |
| Téléphone Orange | 3900 assistance.orange.fr suivi-des-incidents.orange.fr | |
| AUTRES SERVICES | | |
| Dinan Agglomération - Accueil | 02 96 87 14 14 | |
| Dinan Agglomération Déchets (Conteners et Déchetteries) | 02 96 87 72 72 | |
| Eaux de Dinan – Eau potable | 09 69 32 95 10 | |
| Eaux de Dinan – Assainissement | 02 96 87 96 09 24h/24 | |
| URGENCE COMMUNALE | 06 10 11 34 48 | |
| Mairie | 02 96 86 48 19 mairie@plouasne.fr | |
| France Services (Aide aux Démarches Administratives) | 06 75 78 07 07 06 65 42 66 44 | |
| Ecole Primaire Publique | 02 96 86 48 44 | |
| Ecole Primaire St Joseph | 02 96 86 46 54 | |
| Cantine Ecole Primaire | 02 96 86 48 56 | |
| Collège La Gautrais | 02 96 86 48 31 | |
| Bibliothèque | 02 96 86 44 59 | |
| Presbytère d'Evran | 02 96 27 40 32 | |